

Notre mission est de favoriser la réussite d'étudiants talentueux issus de milieux populaires, afin de contribuer au développement d'une nouvelle génération de leaders, plus représentative de la richesse de notre société.

- ▶ INFINITE propose une solution de financement unique qui bouscule les codes du prêt étudiant en France.
- ▶ À travers cette offre innovante, nous accompagnons ces jeunes dans leur accès aux écoles et universités les plus renommées au monde et leurs premiers pas dans la vie professionnelle.
- ▶ Vous êtes un.e jeune français.e issu.e de milieux populaires ?
- ▶ Vous n'avez pas les financements nécessaires pour faire vos études supérieures ?
- ▶ Postulez à INFINITE et rejoignez une communauté de jeunes étudiant.e.s qui ont pour ambition de devenir les leaders de demain.

VOUS AVEZ DES
QUESTIONS ?
NOUS Y RÉPONDONS !



Quel est le modèle de prêt étudiant proposé par INFINITE ?

INFINITE propose un prêt à taux 0, sans garant, s'élevant jusqu'à 45 000 euros pour vous accompagner sur 2, 3 ou 4 ans d'études. À travers cette offre aux conditions avantageuses, nous souhaitons adresser les freins qui vous empêchent de financer vos études.

Vous pouvez également faire une demande pour un prêt s'élevant à moins de 45 000 euros, en fonction de vos besoins.

INFINITE repose sur un modèle perpétuel et solidaire, où l'argent remboursé sera utilisé pour financer le prochain étudiant. Nous créons ainsi une chaîne de solidarité entre les bénéficiaires.

Quels sont les partenaires d'INFINITE ?

Nous collaborons avec les institutions suivantes (lycées, organisations sociales et grandes écoles ou universités)

- ▶ Sciences Po, HEC, Polytechnique, McGill
- ▶ United World Colleges
- ▶ Institut Télémaque

Quel profil d'élève est recherché par INFINITE ?

Nous soutenons des étudiants français talentueux issus de milieux populaires, ayant des difficultés à financer leurs études supérieures, qui ont le potentiel pour devenir les acteurs du changement de demain.

Quels sont les conditions nécessaires pour bénéficier d'INFINITE ?

- ▶ Être citoyen français ou avoir le statut de réfugié reconnu par l'Ofpra, ou bénéficiaire de la protection temporaire ou subsidiaire, ou être titulaire d'une carte de séjour temporaire ou d'une carte de résident et être domicilié en France depuis au moins 2 ans et attester d'un foyer fiscal de rattachement en France depuis au moins 2 ans.

- ▶ Être admis ou être actuellement étudiant dans l'un de nos établissements partenaires (Sciences Po Paris, HEC, Polytechnique, McGill) avec au minimum deux années à financer.
- ▶ Être alumni de l'une de nos deux institutions partenaires (United World Colleges ou Télémaque) et être admis ou être actuellement étudiant dans une université ou une grande école avec encore au minimum deux années à financer.
- ▶ Rencontrer des difficultés financières pour financer vos études supérieures. Il n'est pas nécessaire d'être boursier du Crous, mais vos besoins financiers doivent atteindre des niveaux équivalents ou importants.

Quels sont les critères évalués pour déterminer mes besoins financiers ?

Vos besoins financiers seront évalués à travers plusieurs indicateurs, tous complémentaires :

- ▶ Le revenu de vos parents
- ▶ La catégorie socioprofessionnelle de vos parents
- ▶ Le nombre de personnes vivant dans votre foyer
- ▶ Le nombre d'enfants à charge de vos parents
- ▶ La ville de résidence et le lycée où vous étiez élève
- ▶ Les circonstances particulières (difficultés familiales etc...)

Suis-je obligé d'être boursier du Crous ?

Il n'est pas obligatoire d'être boursier du Crous pour postuler à INFINITE. Les élèves non boursiers qui connaissent des difficultés financières ou sont en incapacité de financer leurs études peuvent poser leur candidature. Les boursiers du CROUS peuvent également postuler. Il vous sera demandé de préciser votre situation dans le formulaire de candidature à remplir.

Quels sont les autres critères sur lesquels les candidats sont sélectionnés ?

Les autres critères nous permettront d'évaluer vos capacités à devenir des leaders de demain:

- ▶ Les résultats académiques
- ▶ Le projet et l'ambition professionnelle
- ▶ L'engagement et l'ouverture d'esprit
- ▶ Le leadership (la motivation, l'empathie, la capacité à travailler en équipe)

Comment se passe le processus de sélection ?

La sélection se déroule en 2 étapes.

Dans un premier temps, un formulaire de présélection à remplir. Dans un deuxième temps, les élèves présélectionnés passeront un oral en visioconférence d'une durée de 30 minutes en présence d'un jury indépendant, composé de personnalités issues des grandes entreprises, des secteurs associatif et éducatif.

En ce qui concerne l'évaluation du questionnaire, nous regardons particulièrement les critères socio-économiques mais nous accordons aussi une importance particulière aux autres aspects de la candidature. Afin de les évaluer, nous vous demandons de répondre de façon précise et concise à des questions sur votre parcours et votre motivation.

En ce qui concerne l'entretien, nous serons particulièrement attentifs au parcours, à la motivation et aux ambitions futures des candidats. Une préparation exhaustive n'est pas nécessaire.

- ▶ La première cohorte d'étudiants sera sélectionnée pour la rentrée de septembre 2023. Trois sessions de candidatures seront organisées d'ici là.

- Choisissez votre session de candidature en fonction de la date d'admission dans votre université. Vous devez être admis avant de postuler ou être déjà étudiant.

SESSION I

Du 30 mai au 15 juin 2023

Les étudiants envoient leur dossier de candidature aux équipes d'INFINITE en suivant les instructions sur le site.

Semaine du 19 juin 2023

Les élèves présélectionnés passeront un entretien en visio. Ils auront leurs résultats d'ici fin juin.

SESSION II

Du 30 juin au 10 juillet 2023

Les étudiants envoient leur dossier de candidature aux équipes d'INFINITE en suivant les instructions sur le site.

Semaine du 17 juillet 2023

Les élèves présélectionnés passeront un entretien en visio. Ils auront leurs résultats d'ici fin juillet.

SESSION III

En septembre - les dates sont à déterminer

Quels documents dois-je joindre à ma candidature ?

Les pièces à fournir sont les suivantes:

- Copie de votre pièce d'identité, recto et verso
- Avis d'impôt N-1 de vos parents (toutes les pages). Si vos parents sont séparés ou divorcés, joindre l'avis d'imposition de chacun des parents.
- Copie du livret de famille
- Résultats du baccalauréat
- Mail ou lettre de confirmation de l'université dans laquelle vous êtes admis
- Avis de la notification conditionnelle de la bourse du Crous ou document permettant de vérifier que l'élève a une autre aide financière (si c'est le cas)

Quelles sont les modalités de remboursement de mon prêt ?

Chez INFINITE, nous avons pour ambition de nous adapter aux situations variées des étudiants car nous savons les difficultés que peut représenter un emprunt.

Les modalités de remboursement sont les suivantes:

Vous devrez rembourser votre prêt en 12 années à partir du premier versement effectué par INFINITE, en sachant que vos années d'études qui sont financées par INFINITE sont considérées comme des années de différé (durant lesquelles vous ne remboursez rien). Par ailleurs, si vous poursuivez vos études après le financement du prêt ou si vous ne trouvez pas directement d'emploi, vous devrez nous en informer afin que nous puissions nous adapter et allonger la durée de votre différé.

Vous aurez également la possibilité de rembourser un montant plus important et ainsi plus vite, en choisissant d'indexer votre remboursement sur un pourcentage de votre salaire (mais ce pourcentage ne peut pas représenter moins que votre mensualité minimale).

Est-ce que INFINITE est partenaire avec une banque ?

Non, vous recevrez l'argent de votre prêt via le fonds de dotation d'INFINITE. Vous n'avez donc pas besoin de changer de banque.

Que se passe-t-il si je ne peux pas rembourser mon prêt ?

Vous avez pour obligation de rembourser l'intégralité de votre prêt pour permettre de financer l'étudiant suivant. Cependant, si vous êtes en incapacité de le faire, il faut nous en avertir au plus vite afin que nous puissions nous adapter et trouver une solution qui convienne. Nous allons également mettre un processus en place en cas de défaut.

Dans tous les cas, ce ne sera pas ni à votre famille, ni à vos proches de le rembourser, étant donné que nous ne demandons pas de garant.

Que se passe-t-il si je redouble une année d'étude ?

Si vous redoublez, nous continuerons de financer vos années d'études mais le prêt ne devra pas dépasser les 45 000 euros initiaux.

Dois-je signer un contrat de prêt ?

Oui. Une fois votre dossier accepté à la suite de votre entretien, nous vous transmettrons un contrat de prêt à nous renvoyer signé et paraphé, afin de pouvoir rendre le prêt effectif.

Est-ce que je peux contracter d'autres aides financières en plus de ce prêt ?

Oui, il est possible de cumuler notre prêt avec d'autres aides financières (prêts ou bourses). Vous devrez simplement le préciser dans votre questionnaire de présélection.

Si je ne suis pas sélectionné l'année de mon admission dans mon université, puis-je postuler l'année d'après ?

Oui, il est possible de postuler à la fin de la première année de votre cursus, tant qu'il vous reste au moins 2 années d'études à financer.

Comment suis-je accompagné par INFINITE au-delà du financement ?

Au-delà de l'aide financière conséquente qui vous est proposée, INFINITE vous permettra de faire partie d'une communauté de bénéficiaires puis d' alumni. Cela se manifestera par l'organisation d'événements réguliers mais aussi par une offre de mentorat, mise en place à partir de 2024.

Quelles sont mes obligations en tant que bénéficiaire ?

- ▶ Nous retourner le contrat de prêt à signer
- ▶ Alerter le plus rapidement possible l'équipe d'INFINITE en cas de difficultés financières ou scolaires, ayant un impact sur le remboursement de votre prêt.
- ▶ Il sera obligatoire que vous soyez en contact avec les équipes d'INFINITE, avec des points réguliers sur votre situation pendant vos études et durant le remboursement du prêt. À la fin de chaque année académique où vous bénéficiez du prêt, nous mettrons en place un rapide bilan pour préparer l'année suivante.
- ▶ Vous devrez répondre aux sollicitations de votre mentor, une fois que celui-ci vous sera assigné (à partir de septembre 2024).

Est-ce que je peux m'engager au-delà du financement dans INFINITE ?

Vous aurez la possibilité de vous impliquer au fil du temps, notamment si vous souhaitez devenir mentor ou témoigner de l'impact de ce soutien sur votre parcours. Nous organiserons des événements de manière régulière auxquels vous pourrez participer.

Qui est le fondateur d'INFINITE ?

Entrepreneur à succès en Europe et aux États-Unis, Alexandre Mars est le Président-fondateur de la Fondation Epic et du fonds d'investissement blisce/. Il est également membre du Conseil d'Administration et Ambassadeur des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Pour en savoir plus, rendez-vous www.alexandremars.com

Alexandre a toujours eu à cœur de mettre de l'innovation sociale dans la création et le développement de ses entreprises, en vue de contribuer à répondre aux défis de notre société. A travers INFINITE, il souhaite participer à lutter contre la reproduction sociale, en proposant une offre de prêt novatrice.

Si vous souhaitez postuler ou si vous avez d'autres questions sur INFINITE, rendez-vous sur www.infinite.study

ou nous contacter à contact@infinite.study